

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.003

L'An deux Mille Treize, le 4 janvier, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 28 décembre 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 28 décembre 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. GUIARD, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. REVOLAT, Mme ROY, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme PELTIER
M. CAU représenté par M. PATRUX
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. QUENTIN
M. LABIA représenté par M. COASSIN
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD
M. PAVON représenté par Mme DOUMECQ
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS
Mme SERRE représentée par Mme LECOMTE

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme DESCHANP

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 32

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : EGLISE NOTRE DAME DE ROYAN - PROJET DE RESTAURATION DE
L'ELEVATION OUEST - TRANCHE FERME 1/5
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN a lancé une consultation d'entreprises pour la réalisation de travaux de restauration de la façade ouest de l'église Notre-Dame de Royan.

Monsieur L'Architecte en Chef des Monuments Historiques a estimé le montant total des travaux à 715.415,53 € TTC.

Les crédits inscrits au titre de l'exercice budgétaire 2013, pour la première tranche (ferme), s'élèvent à 887.790 € TTC, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Dans cette perspective, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de solliciter une subvention au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire, pour la réalisation de la première tranche ferme de travaux de restauration de la façade ouest de l'église Notre-Dame de Royan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le dossier de consultation d'entreprises établi par Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques concernant les travaux de restauration de la façade ouest de l'église Notre-Dame de Royan,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter une subvention au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire, pour la réalisation de la première tranche ferme de travaux de restauration de la façade ouest de l'église Notre-Dame de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 janvier 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD